

# CARPV/COVID 19

## Mise en œuvre du plan d'aides aux vétérinaires libéraux

Des mesures d'urgence ont été mises en place par les administrateurs de la CARPV pour soutenir la trésorerie des cabinets vétérinaires face à la crise du Covid-19.

### ➡ **Le report des échéances de cotisations :**

Tous les cotisants prélevés mensuellement et trimestriellement ont bénéficié sans aucune démarche de leur part, du report des échéances de cotisation des mois d'avril mai et juin. Les mesures de report pouvaient s'étaler jusqu'au mois de février 2021, sur demande du cotisant.

Les affiliés ont eu aussi la possibilité de demander à régler ces échéances afin de demeurer à jour de leurs cotisations et de piloter leur fiscalité 2020 :

### ➡ **Des aides individuelles peuvent être accordées pour les affiliés connaissant des difficultés financières aggravées**

Ces aides peuvent prendre la forme d'une prise en charge de cotisations ou d'aide financière directe. Elles s'adressent tout particulièrement aux populations suivantes :

- Vétérinaires malades du Covid-19 ou ayant dû interrompre leur activité pour s'occuper de proches touchés par le virus
- Affiliés dont la santé est fragile et devant se mettre en retrait de la clientèle
- Jeunes affiliés ou collaborateurs libéraux en difficulté financière
- Vétérinaires ayant subi des pertes de chiffre d'affaire supérieures à 50%

### ➡ **Calcul des cotisations 2020**

En complément de ces mesures de soutien et si vos revenus 2020 connaissent une baisse importante, vous pouvez aussi demander le calcul de votre cotisation 2020 sur la base d'un revenu estimé.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site : [www.carpv.fr](http://www.carpv.fr)

